



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

**Département de l'intérieur
et de la mobilité**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
Case postale 3918
1211 Genève 3
Téléphone 022 546 72 40
Télécopieur 022 546 72 50

Fo
No 1054/11

PR-845 I

Diffusion

- MM. Maudet
Pagani
- Mmes Salerno
Alder
- MM. Kanaan
Moret
Burri
- Macherel
- Mmes Heurtault
Luthi
Charollais
- MM. Krebs
Lévrier
Raemy
Zagato
Vicente
Mermillod
Schweri
- Service juridique
SCM
Dossiers et documentation
Mis

DÉCISION

du 30 JAN. 2012

approuvant la délibération du Conseil municipal de la Ville
de Genève du 1er novembre 2011

vu l'article 68 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DÉPARTEMENT DE L'INTERIEUR ET DE LA MOBILITE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la Ville de Genève du 1er novembre
2011, ayant pour objet :

un crédit de 770 000 F destiné à l'aménagement d'une cuisine de
production située au 6, rue des Terreaux-du-Temple, sur la parcelle
N° 6203, feuille 49, section Genève-Cité,

EST APPROUVÉE.

La Conseillère d'Etat
chargée du département
de l'intérieur et de la mobilité

Michèle KÜNZLER

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :

Genève	2 ex
SCANE, SSCO-SF	1 ex
SSCO	2 ex

Ville de Genève Administration centrale
Reçu le: 31 JAN. 2012
Séance CA du:
Décision:
Traiter par:
Copies: